

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(72) 691 final

Bruxelles, le 2 mars 1972.

Création de nouveaux Comités Consultatifs en matière de
gestion de programme (CGMGP) pour différents objectifs du
programme du Centre Commun de Recherche (C.C.R.)

(présentée par la Commission au Conseil)

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

Objet : Création de nouveaux Comités Consultatifs en matière de gestion de programme (CCMGP) pour différents objectifs du programme du Centre Commun de Recherche (C.C.R.)

Lors de sa session du 30 juin 1969, le Conseil adoptait une "résolution créant des Comités consultatifs en matière de gestion de programme" (1).

Liens entre les Etats membres et le C.C.R., ces Comités ont pu, par leur action, contribuer efficacement à orienter les travaux du C.C.R., au mieux des possibilités et intérêts de chacun.

La Commission voit dans cette efficacité une raison suffisante pour suggérer la création de nouveaux CCMGP pour couvrir les objectifs du programme de recherche qui n'en sont pas encore pourvus.

De plus, il convient de tenir compte de la recommandation du Comité Consultatif Général du C.C.R. :

"Pour apprécier le détail du programme, le Comité estime en particulier nécessaire et urgent de pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'avis de Comités sectoriels tels que les Comités Consultatifs en Matière de Gestion de Programme (CCMGP) existants ou à créer pour chaque objectif du programme. En liaison permanente avec les activités nationales, publiques et privées, et notamment avec l'industrie, ces Comités sectoriels auraient pour tâches d'apprécier l'intérêt des actions, afin d'en dégager les priorités, de veiller aux problèmes de diffusion et d'échange des informations et, d'une manière générale, de permettre au Comité de réévaluer les conditions d'une utilisation optimale du Centre Commun de Recherche et de recommander les révisions de programmes, de méthodes et de moyens rendues nécessaires par l'évolution du contexte industriel et du rôle du Centre Commun dans la recherche communautaire.

./...

(1) Doc. R/1172/69 (ATO 80) du 25 juin 1969.

Il convient à ce dernier propos de noter que cette possibilité de consultation avait été implicitement considérée lors des débats de décembre 1970 relatives à la restructuration du C.C.R. Le Comité des Représentants Permanents avait en effet souligné dans le compte-rendu sommaire de sa 583ème réunion que "s'il l'estime nécessaire, le Comité Consultatif général pourra consulter les CCMGP sur les projets de programmes" (1).

Pour ce qui est de la création de nouveaux Comités Consultatifs, la Commission suggère au Conseil la création de trois Comités dans les objectifs suivants, pour lesquels une urgence particulière se manifeste :

- étalons et mesures nucléaires (BCMN)
- sécurité des réacteurs
- centres d'information.

En raison de l'urgence de la création de tels Comités (qui seraient ainsi en mesure d'assister le Comité Consultatif général dans l'examen des projets de programme), la Commission demande que le Conseil puisse adopter lors d'une prochaine réunion une résolution complétant en ce sens la précédente résolution du 30 juin 1969.

Corrélativement la Commission souhaite que les Gouvernements des Etats membres désignent dans les meilleurs délais les experts nationaux chargés de les représenter dans ces divers Comités.

(1) Relevé des décisions prises par le Conseil les 16/17 décembre 1970. Compte-rendu sommaire de la 583ème réunion du Comité des Représentants Permanents les 12/13/14/15 janvier 1971 (doc. 147/F/71 - RP/CRS 2).